



Centre Social

Du canton de Pouilly en Auxois

Espace Jean Claude Patriarche

21 320 POUILLY EN AUXOIS

Tél : 03 80 90 86 61

Fax : 03 80 90 64 99 Mail : direction.cspouilly@gmail.com

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU VESTIAIRE

Le vestiaire est un espace ouvert à tous. C'est un service rendu par le centre social, il fonctionne uniquement avec des dons. Il a été pensé comme un lieu de rencontre « où l'on peut parler de ses problèmes ». C'est en effet un lieu propice au « dépôt » des soucis et difficultés quotidiennes mais aussi un lieu convivial où l'on peut échanger en toute simplicité. C'est également un lieu informel où il est possible de rencontrer la référente familles qui apporte écoute et conseils.

Il est important de faire le lien entre la référente familles et toute personne, salariés et bénévoles qui accompagnent les usagers au vestiaire.

L'accès au vestiaire se fait par l'entrée principale du centre social car la création du lien social avec les usagers passe par l'accueil avec l'équipe salariée.

Le vestiaire est un service rendu, pensé pour des personnes ayant des besoins et pour rester dans cet esprit une participation financière symbolique est demandée. Les recettes sont destinées à faire vivre cet espace de convivialité (achat de café, gâteaux).

Les vêtements spécifiques sont proposés à la location. On entend par spécifiques, essentiellement les vêtements et équipements sportifs occasionnels. Ce sont généralement des équipements qui coûtent très chers. Il est important de préciser le coût de ces équipements parfois onéreux pour que chacun prenne conscience de la valeur du prêt.

1. Horaires d'ouverture

Une permanence est tenue par deux bénévoles le jeudi après midi de 14h30 à 16h30.

En dehors de cette permanence, la référente familles et la directrice du centre social sont d'astreinte les lundis – mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 pour la réception des dépôts et l'accès au vestiaire.

2. Entretien des locaux

Le vestiaire est nettoyé par l'agent d'entretien une fois par mois. Rien ne doit se trouver au sol le jour de nettoyage, les vêtements déposés sous la table de dépôt doivent être triés et enregistrés la veille du nettoyage. Voir tableau « entretien des locaux ».

3. Tarification

Les tarifs des vêtements sont affichés sur les portants ou étagères dans le vestiaire. Les tarifs vont de 0.50 à 1€ le vêtement ou le lot. Une participation symbolique de 1€ ou la notion de gratuité est dispensée pour les personnes orientées par :

- ADOMA
- Assistantes sociales du conseil départemental
- Restaurants du Cœur
- Secours catholique

4. Prêt matériel de puériculture

Le matériel de puériculture est prêté sous caution de 5 à 10€ selon le matériel prêté :

- Transat, pot, matelas à langer, rehausseur : 5€ ;
- Siège auto, parc, poussette, table à langer : 10€ ;

Un registre de prêt est tenu et les prêts sont limités dans le temps.

5. Location de vêtements spécifiques

- Combinaisons de ski : enfant : 1€ ; adultes : 3€
- Casques, masques, gants de ski : 1€ l'équipement
- Chaussures de ski : enfant : 1€ ; adultes : 3€